

N.B. Cette Note n'a pas été présentée

18

LÉGATION SUISSE
EN
ITALIE

Florence Rome le 23 Décembre 1878

N.

Excellence,

J'ai reçu le 14 cour. la réponse que Vous avez bien voulu faire, datée du 14, à ma Note du 12 Novembre, et j'en ai donné immédiatement communication au haut Conseil fédéral, qui se réserve de Vous faire parvenir une communication ultérieure.

Mais dès à présent, je dois, sur l'invitation de Mr. le Président de la Confédération Vous signaler que le narré des faits contenus dans votre Note, contient des erreurs qu'il tient particulièrement à faire disparaître.

Je suis donc dans le cas de Vous affirmer que jamais Mr. le Président de la Confédération n'a déclaré que la percée du St. Gothard ne pourrait être confiée à d'autres qu'aux ingénieurs ayant travaillé à la percée du

S. S. E. Mont Cenis; ni que le Conseil fédéral

Monsieur Visconti Venosta
Ministre des Affaires Étrangères
Rome



ne se prononceraient sur le contrat stipulé
 le 7 Août avec l'entrepreneur Mr. Favre,
 qu'après avoir pris en considération les appré-
 ciations du Gouvernement Italien. Enfin
 je dois également Vous affirmer que jamais
 le Président de la Confédération n'a vu
 un télégramme de Votre Représentant,
 contenant cette déclaration.

L'explication que j'ai donnée dans ma
 Note du 12 Nov.^{re} est en tout point exacte,
 et V. C. y verra de quelle manière les
 affirmations contraires peuvent avoir été
 engendrées par un déplorable malentendu.

En faisant cette rectification, le soussigné
 espère que le Gov. Du Roi y verra non
 seulement une sauvegarde de la dignité
 du Président de la Confédération, mais
 aussi une preuve du désir de démontrer
 que les actes de cet éminent magistrat
 n'ont jamais pu avoir le caractère d'un
 manque d'égard à un Gouvernement d'un
 pays auquel nous sommes liés par

tant de lieux d'intérêt et d'amitié.

Agrieu, Excellence, l'assurance de ma
haute considération.

J. B. Poda

